

Avant-propos

FRÉDÉRIC AUDREN, BENOÎT FRYDMAN ET NATHAN GENICOT

Ce livre consacré à *La Naissance de l'École de Bruxelles* est le premier d'une série dont le second volume est consacré au droit¹. Il comprend les contributions des participants au colloque éponyme qui s'est déroulé à l'Université libre de Bruxelles les 2 et 3 octobre 2019. Dans le cadre de ce colloque, une séance académique a été organisée pour célébrer le centenaire de la réunion de certaines institutions de l'École de Bruxelles au sein de l'ULB, en particulier l'Institut des Hautes Études de Belgique (IHEB) et quelques années plus tard de l'Institut de sociologie Solvay, dont il sera amplement question dans cet ouvrage. Au cours de cette cérémonie, le recteur Yvon Englert, le président du Conseil d'administration Pierre Gurdjian et le bourgmestre de Bruxelles Philippe Close ont pris la parole.

Nous tenons à remercier les personnes et les institutions qui ont apporté leur soutien moral et financier à la préparation et la réalisation de ce projet de recherche. Sans leur concours, celui-ci n'aurait pas pu être mené à bien. Nous remercions le président Gurdjian ainsi que le recteur Englert, qui ont apporté un soutien constant, attentionné et décisif à toutes les étapes de ce projet ainsi que le financement nécessaire à la publication des deux ouvrages de cette série. Toute notre gratitude va à la vice-rectrice Kristin Bartik et au doyen de la Faculté de droit Patrick Goffaux pour avoir accordé conjointement un financement qui a permis à Frédéric Audren de s'installer à Bruxelles pour mener à bien ce projet collectif au sein du Centre Perelman de philosophie du droit. Nos remerciements vont en outre à l'ULB et à l'Institut des Hautes Études de Belgique, ainsi qu'au Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), pour le financement du colloque et de la séance académique. Enfin, nous remercions tout particulièrement Stéphanie Dragojevic qui nous a grandement aidés dans l'organisation du colloque.

Nous voulons exprimer d'autre part notre reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution scientifique à ce projet et d'abord aux collègues des autres universités belges et étrangères qui y ont participé : Virginien Horge (archiviste de la Ville de Mons), Benoît Kanabus, Daniel Laqua (Northumbria University), Marc Poncelet (Université de Liège), Antoine Savoye (Université de Paris VIII), Thomas Seguin (Université Jean Monnet à Saint-Étienne), Françoise Tulkens (UCLouvain), Sylvain Wagnon (Université de Montpellier), Kaat Wils (KU Leuven). C'est ici l'occasion de rappeler, ce qui devrait aller sans dire dans une Université qui s'est donné le

1 B. Frydman et G. Lewkowicz (éds), *Le Droit selon l'École de Bruxelles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2022.

libre examen comme principe et comme ligne de conduite, que cet ouvrage ne poursuit pas de visée hagiographique, mais rassemble des analyses critiques opérées depuis des perspectives multiples, dont l'ensemble devrait permettre d'éclairer les lecteurs, qui se feront leur avis sur un épisode singulier de l'histoire des sciences et de la vie intellectuelle à Bruxelles.

Une dette importante nous oblige particulièrement à l'égard des membres du comité scientifique de ce colloque. Ils en ont non seulement dessiné le programme avec nous et participé très directement par leurs communications et leurs contributions dans cet ouvrage, mais en outre chacun d'eux a accepté de nous donner sans lésiner de son temps et de partager généreusement ses connaissances souvent impressionnantes afin de nous guider dans les couloirs de l'organisation assez labyrinthique des institutions qui participent au tournant du XIX^e et du XX^e siècles à la naissance et au développement de l'École de Bruxelles. Nous nous devons et avons plaisir à citer ici leur nom : Paul Aron, Kenneth Bertrams, Jérôme de Brouwer, Jean-Jacques Heirwegh, Serge Jaumain, Anne Morelli, Valérie Piette, Jean-Philippe Schreiber, Cécile Vanderpelen-Diagre et à nouveau Kaat Wils.

Enfin, nous n'aurions garde d'oublier un département de l'Université sans lequel nos recherches sur l'École de Bruxelles n'auraient pu aboutir, à savoir, bien évidemment, le Service des archives de l'ULB. Dès le début de ce projet et déjà dans ses prémices, ils nous ont accueillis à bras ouverts, ainsi que Gregory Lewkowicz et Caroline Lequesne-Roth avec qui nous avons entamé des recherches dès 2012. Nous leur savons gré de la patiente bienveillance avec laquelle ils ont accueilli les hordes d'étudiants en droit, peu formés à la consultation d'archives et à ses règles, que nous leur avons adressés pour enquêter sur les juristes de cette École et quelques autres personnages importants. Nous devons en outre une gratitude toute particulière à son directeur, Renaud Bardez, qui a proposé de nous guider dans l'élaboration de l'iconographie de ces deux volumes et de la réaliser avec son équipe et avec un autre service essentiel, les Éditions de l'Université de Bruxelles, qui ont bien voulu accueillir ces deux volumes. Nous remercions Émilie Menz et Andrea Rea pour leur soutien serein à toutes les étapes de cette réalisation.

Nous formulons pour conclure un regret et un espoir. Le regret que la doyenne Valérie Piette, qui nous a entretenus lors du colloque de la participation des femmes à l'École de Bruxelles, n'ait pu, en raison des charges écrasantes qu'elle devait assumer dans la période de crise que nous avons traversée, nous donner un texte au départ de sa communication intitulée « Où sont les femmes ? » Il est vrai que prétendre répondre à cette question en un seul article était sans doute trop ambitieux dès lors que, comme nous l'a bien expliqué Valérie Piette, il existe des liens très étroits entre la naissance des mouvements féministes en Belgique et certaines personnes et institutions étroitement liées à l'École de Bruxelles. Nous formons dès lors le vœu que le projet se forme et que les talents se réunissent pour ajouter à cette série un troisième volume consacré aux *Femmes de l'École de Bruxelles*.